

Maintien du taux du Livret A à 0,75 % : Austérité pour l'épargne des ménages et le logement social ; aubaine pour les banques !

Le gouvernement vient d'annoncer le maintien de la rémunération du Livret A et du Livret de Développement Durable à 0,75 % (depuis le 1^{er} août 2015) alors que les épargnants pouvaient espérer un taux de rémunération supérieur à 1 % à partir du 1^{er} août prochain compte tenu des modes de calcul révisés fin 2016.

Motif argué : le gouvernement table et anticipe sur une baisse de l'inflation dans les mois à venir... Conséquence : pour la première fois depuis 1983, le rendement réel du Livret A va devenir négatif à partir du 1^{er} août. Autrement dit, un capital placé sur un Livret A pourrait perdre en pouvoir d'achat en 2017 et ce d'autant qu'il sera impacté lui aussi par la hausse prévue de 1,7 % de la CSG.

L'AFOC déplore cette décision qui porte un nouveau coup dur à l'épargne des ménages, déjà fortement amputée par la crise, et qui aura inéluctablement pour conséquence d'accentuer le mouvement de décollecte de l'épargne populaire dédiée au logement social, au profit d'autres produits bancaires.

Rappelons que le Livret A, qui présente l'avantage d'être entièrement disponible et défiscalisé permet à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui centralise depuis 2008 65 % de l'épargne du Livret A, d'octroyer des prêts peu onéreux aux organismes HLM pour la construction ou la rénovation de logements sociaux...

L'AFOC demande l'application de la méthode de calcul et partant la hausse prévue du taux de rémunération de l'épargne populaire ; elle demande également une centralisation à 100 %, par la CDC, de la collecte de ce produit créé en 1818 et dont la finalité doit rester le financement du logement social, ce qui n'est plus le cas depuis que l'exclusivité de la distribution du Livret A en 2008 a été ouverte à d'autres opérateurs financiers.

Paris, le 19 juillet 2017

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT